

NOTES IMPORTANTES :

- ✓ Faire entériner la volonté de votre organisme à devenir membre de Bénévoles d'Expertise.
- ✓ La copie de l'extrait de résolution doit être signée par le secrétaire du conseil d'administration.
- ✓ Comme les mandats peuvent toucher à la fois la gouvernance et la gestion, il est fortement recommandé que le conseil d'administration nomme la direction et un administrateur afin de déposer des demandes d'accompagnement.
- ✓ Tout changement devra nous être signalé, dans les plus brefs délais, en nous transmettant un extrait de résolution.

COPIE de L'EXTRAIT DE RÉOLUTION

de la résolution (facultatif) : _____

« Il est proposé par _____ et appuyé par _____

que _____ devienne membre de Bénévoles d'Expertise et que

la direction et un administrateur soient les personnes autorisées à signer la demande d'adhésion et à

communiquer avec Bénévoles d'Expertise pour déposer des demandes d'accompagnement, pour l'année

débutant le 1^{er} avril 2021 et se terminant le 31 mars 2022.

Adopté à l'unanimité à la séance du conseil d'administration du _____

à _____ (lieu de la séance). »

Secrétaire

N'oubliez pas de retourner la copie de **l'Extrait de résolution** avec votre
Formulaire de demande d'accompagnement et le **Formulaire de consentement légaux**,
à compléter en ligne sur benevoles-expertise.com

Coordonnation des services
Téléphone : 418 914-5589
Courriel : coordination@benevoles-expertise.com